

La Loi Littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux. 138 communes littorales sont recensées à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, dont 38 sont riveraines des estuaires (Gironde, Adour et Charente)

La Rochelle, l'entrée du Vieux-Port © Matthieu Melsbach / DIRM SA

Les littoraux et les régions maritimes sont globalement des territoires attractifs. C'est évidemment le cas pour la façade Sud-Atlantique qui connaît, depuis les années 60, une forte évolution de la démographie au sein des communes littorales, se traduisant par une pression immobilière accrue.

Un cadre de référence, la Loi Littoral

La prise de conscience de l'importance économique du littoral et des multiples convoitises dont il fait l'objet a rendu indispensable l'adoption d'un cadre de référence juridique supérieur chargé d'arbitrer entre les multiples utilisations du littoral. C'est dans cet esprit qu'a été votée le 3 janvier 1986 la loi Littoral.

S'appliquant aux côtes métropolitaines et d'outre-mer, aux étangs salés et aux plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares, la loi Littoral associe des principes d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral avec pour objectifs de préserver les espaces rares et sensibles, gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment, et ouvrir plus largement le rivage au public, comme les plages, afin d'accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

Depuis son adoption, le contexte géographique et le cadre institutionnel d'application de la Loi Littoral ont beaucoup évolué, l'activité résidentielle, économique et touristique du littoral Sud-Atlantique s'étant confirmée et renforcée.



Parallèlement, les écosystèmes littoraux souffrent de plus en plus de l'érosion du littoral, d'une raréfaction des ressources naturelles ainsi que des premiers effets du changement climatique.

138 communes littorales, 2 agglomérations structurantes

Globalement, la répartition de la population sur le littoral Sud-Atlantique est très segmentée. Deux grands pôles forment une armature urbaine : l'agglomération de La Rochelle au nord en Charente-Maritime, et l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) au Sud dans les Pyrénées-Atlantiques. Les grands pôles démographiques secondaires sont Royan et Arcachon (sous influence des pôles d'emplois du bassin de Bordeaux).

Parmi les communes littorales métropolitaines ayant plus de 50 000 habitants en 2019, deux sont situées en Sud Atlantique : La Rochelle, 8ème commune littorale avec 75 736 habitants et Bayonne avec 50 589 habitants. Les autres communes importantes de la façade sont Rochefort (24 047 hab.), La Teste-de-Buch (26 168 hab.) et les communes voisines d'Anglet (38 663 hab.) et Biarritz (24 777 hab.).

La façade Sud-Atlantique couvre près d'un cinquième de la surface totale des communes littorales (18,5 %). Les communes y sont, en moyenne, nettement plus grandes que la moyenne littorale : près de 4 000 ha contre 2 440 ha, soit environ 60 % de plus. La surface des communes est variable d'un département à l'autre. Elle est plutôt faible en Charente-Maritime (1 701 ha) et dans les Pyrénées-Atlantiques (1 714 ha), forte dans

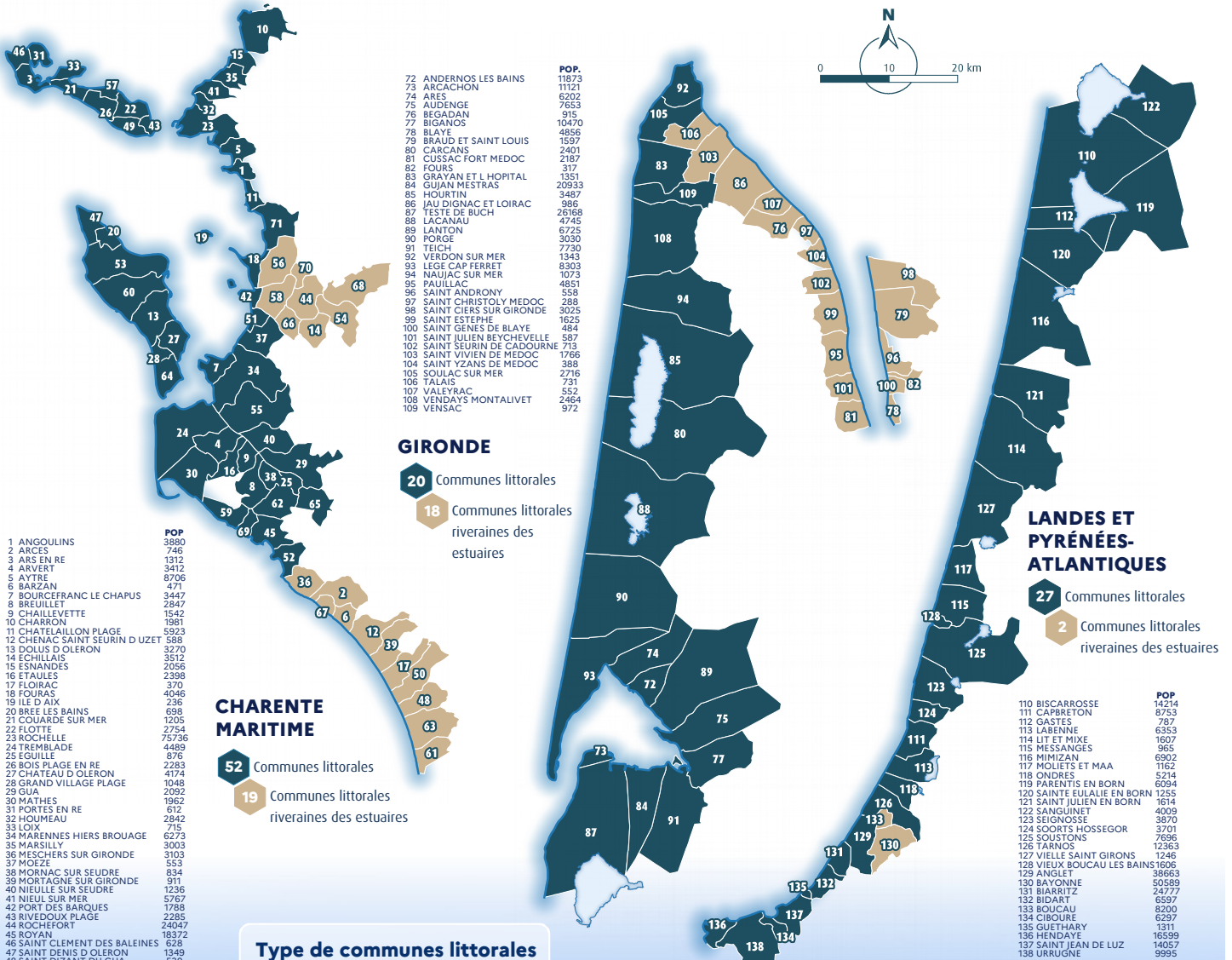
les Landes (5 978 ha) et particulièrement élevée en Gironde (9 080 ha).

Parmi les dix communes les plus vastes du littoral métropolitain, 5 sont situées en Gironde, les autres étant toutes situées sur le pourtour méditerranéen : Lacanau (21 400 ha), Hourtin (19 050 ha), La Teste-de-Buch (18 000 ha), Carcans (17 500 ha) et Biscarosse (16.050 ha). On y trouve aussi, la septième plus petite commune littorale en Charente-Maritime, l'île d'Aix, d'une superficie de 119 ha. Par ailleurs, 19 communes de Charente-Maritime sont réparties sur 3 îles : l'île d'Aix, l'île de Ré (10 communes) et l'île d'Oléron (8 communes). ■

CHIFFRES-CLÉS

- 71 communes littorales en Charente-Maritime
- 19 communes littorales îliennes
- 5 des 10 plus vastes communes littorales françaises
- 10% de la population cumulée des communes littorales françaises
- 286 106 habitants dans les communes littorales de Charente-Maritime
- 167 186 habitants dans les communes littorales de Gironde
- 89 411 habitants dans les communes littorales des Landes
- 177 085 habitants dans les communes littorales des Pyrénées-Atlantiques





Type de communes littorales

- Commune littorale
- Commune littorale riveraine des estuaires

